



ARRÊTÉ N° 150/2025

**Stationnement Interdit
Boulevard de Préval
Le Mercredi 24 septembre 2025**

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise DANIEL TP d'interdire le stationnement au droit du chantier pour un raccordement en assainissement boulevard de Préval.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de travaux concernant un raccordement en assainissement, le stationnement sera interdit au droit du chantier devant le 4, boulevard de Préval le mercredi 24 septembre 2025.

ARTICLE 2 : La signalisation d'interdiction sera mise en place par l'entreprise DANIEL TP.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la préfecture, à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise DANIEL TP.

Fait à QUÉVERT, le 22/09/2025

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

Publié le 23 septembre 2025